Commune de
Val-de-Ruz

Informations officielles

Édition du 24 septembre 2026

Éditorial

En avant les cornettes!



Mais dites donc, c'est reparti pour une nouvelle Fête des vendanges.

Pour cet édito, je souhaite partager avec vous une recette familiale qui permet d'aborder le premier apéro en toute sérénité avant le départ pour la fête: les cornettes «cramache».

Dans ma famille, il n'y a ni heure ni occasion particulière pour en manger. Anniversaire, deuil, repas en famille, fin de mois difficile ou chagrin amoureux: elles répondent toujours présentes! Elles accompagnent les bons comme les mauvais moments et, surtout, rassemblent tout le monde autour de la table.

L'idée est simple, il suffit de préparer une casserole d'eau bouillante salée et d'y plonger un bon paquet de mini-cornettes. Pendant la cuisson, un généreux morceau de beurre rejoint une poêle, accompagné d'une quantité tout aussi généreuse de crème. Le tout frémit jusqu'à former de petits grumeaux, façon «beurre noisette», avant d'être versé sur les pâtes. Notre célèbre Aromat, un peu de Maggi et du gruyère râpé viennent naturellement parfaire cette préparation. Et voilà, tout est prêt!

Après avoir englouti un tel festin, nous voilà parés pour accueillir cette nouvelle Fête des vendanges. Quel bonheur de se retrouver et de rire avec les collègues, les amis, les enfants et la famille! Nos breuvages locaux pourront être dégustés dans la bonne humeur, en attendant de savourer le fameux steak vigneron… une fois les pâtes digérées.

Ces quelques mots d'humour sont là pour rappeler que nous avons le droit d'être parfois un peu légers — et je ne parle évidemment pas de «cramache»! Qu'il est bon, aussi, de se laisser aller à parler de petits bonheurs, d'éclats de rire, de gags au premier degré… et, bien entendu, de cornettes.

Alors, je le dis de tout cœur: bonne fête à toutes et à tous! Que chacun prenne soin de lui et trouve mille occasions de rire. Il paraît que c'est bon pour la santé.

Anouk Arbona, conseillère communale

25 bougies pour Parc Chasseral

C'est le 27 septembre 2001 que le Parc régional Chasseral voit officiellement le jour. Par la signature des premiers statuts, une belle idée lancée plusieurs années plus tôt se concrétise, à cheval sur la frontière des cantons de Neuchâtel et Berne.

Des associations de protection de la nature et de développement régional, des organisations à vocation économique et agricole en constituent la charpente, avec les 29 communes signataires de la première charte en 2009. Sur cette base, la Confédération reconnaît formellement, en 2012, le Parc régional Chasseral. Du côté neuchâtelois, il couvre alors les territoires de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Enges, Le Pâquier, Lignières et Villiers.



Signature le 23 avril 2009 de la première charte du Parc à Tramelan

Le personnel du Parc appuie notamment Graines de chercheurs, un projet d'éducation au développement durable proposé depuis 2010. À la découverte de leur environnement proche, les élèves de communes membres explorent le monde de l'énergie, des hirondelles, des vergers ou du paysage autour de leur école. Cette recherche active, soutenue par divers ateliers et animations sur le terrain, aboutit à une restitution publique des résultats.

Les autres missions regroupent: la restauration d'allées d'arbres et de murs en pierres sèches, la revitalisation de fontaines, le verdissement des cours des collèges et bien d'autres. Le Parc régional, ce ne sont pas seulement des réalisations sur le terrain. C'est aussi une passerelle dynamique et précieuse pour approfondir les relations entre régions neuchâteloise et bernoise. Une compréhension réciproque, des échanges fructueux et des démarches communes en sont le résultat.

Aujourd'hui, les communes adhérentes sont au nombre de 31, pour une surface de 549 km^2 et une population de près de 61'000 personnes. Côté bernois, dix d'entre elles ont rejoint la démarche depuis 2012.

Côté neuchâtelois, la fusion de Val-de-Ruz a fait diminuer le nombre de communes tout en agrandissant sensiblement le territoire. Val-de-Ruz est la plus grande commune membre du Parc régional Chasseral, dont elle représente presque 30% de la population et 22,5% de la superficie.

Cette année jubilaire est l'occasion de se réjouir du chemin parcouru et du travail accompli. Le Parc régional Chasseral va contribuer encore de belles années à la sauvegarde et au développement harmonieux de notre belle région.

www.val-de-ruz.ch

Ouverture de la chasse

La chasse générale est ouverte **du 1er octobre au 9 novembre 2026**. Pour certaines espèces, elle s'étend du 3 août 2026 au 30 janvier 2027. En règle générale, elle n'est autorisée que les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

Il n'y a pas de restriction légale pour les usagers de la forêt durant cette période. Néanmoins, quelques règles de prudence sont à observer lorsque la présence de chasseurs est possible, comme porter des vêtements voyants, rester sur les chemins et éviter de se camoufler dans les fourrés.

En principe, les chasseurs évitent les zones les plus fréquentées et sont actifs au cœur des bois plutôt qu'en lisière de forêt. Il est interdit de chasser à moins de 100 mètres des habitations ainsi que dans les cimetières et les vignes, ou encore dans les champs cultivés et les vergers, sauf accord du propriétaire.

Pour davantage d'information, le service des forêts renseigne au 032 886 56 35 ou à *forets.val-de-ruz@ne.ch*.

Pertuis: route fermée

En raison de travaux d'enfouissement de la ligne électrique entre Le Sauvage et Pertuis, la route reliant Les Vieux-Près à Derrière Pertuis est fermée à la circulation **du 5 au 16 octobre 2026**. Merci de se conformer aux déviations mises en place.

Le service des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à *tp.val-de-ruz@ne.ch*.

Offres d'emploi

La Commune recherche, pour une entrée en fonction de suite ou à convenir:

- un chef de service adjoint (F/H) à 90%, au service des bâtiments et énergie;
- un collaborateur administratif (F/H) à 40%, au service des finances.

Les dossiers de candidature complets sont à déposer exclusivement depuis notre site internet, rubrique «Administration communale/Offres d'emploi», en cliquant sur le bouton rouge *Postuler maintenant*, puis suivre la procédure indiquée.

Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne à l'adresse *rh.val-de-ruz@ne.ch* ou au 032 886 56 31.

Lecture publique

La bibliothèque publique communale de Fontainemelon est fermée **du 2 au 18 octobre 2026**. Réouverture le lundi 19 octobre selon l'horaire habituel.

#LÀPOURTOI 2026

En Suisse, le suicide des jeunes reste un sujet difficile à aborder. Depuis plus de 25 ans, STOP SUICIDE agit pour lever ce tabou en favorisant le dialogue et en informant la population sur cet enjeu de santé publique.

Chaque année en septembre, STOP SUICIDE déploie sa campagne #LÀPOURTOI autour d'une thématique spécifique. En 2026, l'association collabore avec la plateforme ontécoute.ch pour aborder les questions d'estime de soi et d'image corporelle.

Une dizaine de vidéos donne la parole aux jeunes sur des sujets tels que: la peur du jugement, les pensées suicidaires ou les interactions sociales. Quatre épisodes de podcast viennent compléter cette campagne avec le témoignage de professionnels de la santé et du social.

Les vidéos sont à retrouver sur les comptes Instagram, TikTok, LinkedIn et sur les sites web de ontécoute.ch et de STOP SUICIDE. Les podcasts sont disponibles sur toutes les plateformes d'écoute sous l'appellation #LÀPOURTOI.



Besoin d'aide? Ne restez pas seul: appelez le 143 (adultes) ou le 147 (jeunes), 24h/24 et 7j/7. Informations et soutien sur les plateformes ciao.ch et ontécoute.ch.

Journées du patrimoine

Revitaliser le patrimoine vaudruzien: un fragile équilibre

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le Val-de-Ruz a mis en lumière les défis de sa conservation territoriale. Restaurer des voies ancestrales aux origines parfois oubliées et les intégrer aux réalités contemporaines: une mission subtile endossée par les équipes du Parc régional Chasseral.

Soutenu par l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI), ce travail s'appuie sur l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (1870) pour préserver l'identité de chaque tracé, tout en conciliant les enjeux agricoles avec le maintien des cordons boisés et des haies, essentiels au paysage vaudruzien.

Au détour d'une balade commentée, Gaëtan Migliori (Parc Chasseral) et Jean-Marie Bolay (OCPI) ont présenté la revitalisation de la voie «Les Vyfourches». Ce sentier pédestre bordé d'arbres et de murs en pierre sèche, ancien boviduc traversant les Cerniets (Le Pâquier), illustre cette démarche de valorisation.



Forfait de ski

Depuis plusieurs années, la Commune et les remontées de téléskis Bugnenets-Savagnières SA et Crêt-du-Puy SA proposent à l'ensemble de la population des conditions attractives pour pratiquer le ski. Les forfaits à tarif préférentiel peuvent être acquis du **1er septembre au 30 novembre 2026**. Les tarifs sont les suivants:

- 9 demi-jours: CHF 45 pour les enfants de 6 à 16 ans révolus / CHF 90 pour les autres personnes;
- 9 jours entiers: CHF 90 pour les enfants / CHF 180 pour les autres personnes.

Les jours non utilisés peuvent être reportés sur la saison suivante. Ces forfaits sont flexibles et transmissibles au sein d'une même famille (conjoints/fratrie). Les forfaits demi-jours sont utilisables en journée et lors des ouvertures nocturnes, pour une durée de quatre heures, et ce dès le premier passage au tourniquet.

Le formulaire de commande est disponible sur le site internet communal. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou à *loisirs.vdr@ne.ch*.

La gestion des commandes et la facturation se déroulent sous la responsabilité de la Commune. L'établissement et la distribution des forfaits sont effectués par les téléskis.

Délai de commande et validité de l'offre: **30 novembre 2026**.

Question tourisme

Branche économique en expansion dans le canton, le tourisme vit un nouvel élan à Val-de-Ruz.

L'enjeu est de susciter les séjours en provenance de l'extérieur en harmonie avec les activités locales.

Chemins jaunes et chemins blancs

Vous êtes-vous déjà retrouvés hésitants devant les couleurs des flèches signalétiques? Pourquoi l'utilisation de ces deux couleurs?

Le balisage jaune constitue la signalisation officielle des chemins de randonnée pédestre. La législation fédérale en définit les standards et attribue son entretien aux cantons. Dans le nôtre, l'État confie cette mission à Neuchâtel Rando en lui allouant une subvention. La Commune soutient également financièrement l'association dans l'exécution de ses mandats.

Il arrive que les communes souhaitent signaliser d'autres tracés, pouvant s'écarter du réseau officiel. Afin d'éviter toute confusion, c'est la couleur blanche qui est alors utilisée pour identifier ces chemins, considérés par Suisse Rando comme des «offres proches de la randonnée». Ils ne figurent pas encore sur les cartes de Swisstopo ou SuisseMobile.

Les chemins thématiques devraient, eux aussi, être balisés avec des indicateurs blancs et identifiés par des autocollants verts comportant un symbole ou un texte précisant le thème en question. Au Val-de-Ruz, cela concerne par exemple le réseau des Chemins Chouettes.

Parmi les premières démarches qui s'inscrivent dans la stratégie touristique communale, le passage en revue des différents itinéraires s'est imposé.

La Commune, Neuchâtel Rando et les autres parties prenantes ont déjà pris les premières dispositions, qui seront concrétisées au plus tard début 2027, tout en poursuivant la planification des autres mesures.

Chemins jaunes et chemins blancs sont appelés à cohabiter harmonieusement sur le territoire communal, et tout particulièrement dans le secteur de La Vue-des-Alpes.